

15 jan 2021 -17:24

Appartient à [Conseil des ministres du 15 janvier 2021](#)

## Covid-19 : prolongation des délais pour les projets destinés aux groupes à risques

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à prolonger le délai pour le rapportage et la mise en œuvre des projets pour les groupes à risques, suite à la crise du Covid-19.

Jusqu'au 1er octobre 2019 inclus, les (sous-)commissions paritaires ont pu soumettre une demande pour réaliser un projet supplémentaire dans la période 2020-2021 pour les jeunes appartenant aux groupes à risques. Les projets ont démarré le 1er janvier 2020 mais connaissent un parcours difficile. L'épidémie du coronavirus et les mesures qui y sont liées ont fait que de nombreuses actions prévues n'ont pas encore pu avoir lieu. Lors de la première vague Covid-19, il avait déjà été décidé de reporter de trois mois le rapport intermédiaire.

En raison de la deuxième vague de coronavirus, le report déjà accordé semble trop limité. C'est pourquoi le projet d'arrêté royal prévoit en premier lieu un report jusqu'au 30 juin 2021 pour la présentation du rapport intermédiaire. Cela permettra de réaliser plusieurs actions pendant la première période du projet et permettra aux institutions d'ouvrir le droit à partie du financement. Effectivement, si le rapport intermédiaire montre que 35 % du budget alloué ont déjà été utilisés, une deuxième tranche de 40 % du budget sera allouée. En deuxième lieu, la durée des projets est également prolongée de six mois. En conséquence, les projets 2020-2021 prendraient fin le 30 juin 2022 au lieu du 31 décembre 2021.

Le projet contient aussi quelques modifications techniques. Il est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 26 novembre 2013 en exécution de l'article 191, §3, de la loi du 27 décembre 2006 portant des dispositions diverses*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de  
l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)